COMMUNE DE VERNIER

QUESTION ÉCRITE
au sens des articles 48 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

EPICERIE SOLIDAIRE D'AÏRE

Messieurs les Conseillers administratifs,

Lors d'un récent Conseil, je vous ai interpelé sur l'état d'insalubrité du trottoir devant l'épicerie solidaire, en particulier des monceaux de mégots de cigarettes jetés au sol qui y stagnaient depuis de nombreuses semaines.

Il y a encore peu, rien n'était fait.

Ce matin, une partie avait disparu mais il en subsistait encore beaucoup, beaucoup trop.

Les vitrines sont également dans un état pitoyable.

Vernier n'a vraiment pas besoin d'une telle image !

Les commerçants aux alentours m'ont indiqué que cette épicerie solidaire était fermée depuis le mois de septembre 2025.

Je prie le Conseil administratif de répondre aux questions suivantes :

1. Est-ce exact que cette épicerie solidaire est fermée et, si oui, quelles en sont les raisons ?
2. Est-ce que la commune est propriétaire de l'arcade ou liée par un bail, respectivement de quelle durée ?
3. Quelle affectation est prévue pour ces locaux

Yves MAGNIN, Conseiller municipal

Vernier, le 26 mai 2026